

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 058.007000.02
Dénomination: SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description / utilisation: Réactif de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: LABORATOIRES HUMEAU
Adresse: 4 rue Képler - BP 4125
Localité et Etat: 44241 La Chapelle Sur Erdre (France)

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité: info@humeau.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: INRS : (33) 01 45 42 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions
d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau / . . .
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques 1272/2008 (CLP)
SODIUM HYDROXYDE			
CAS 1310-73-2	0,5 – 1,0	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318	Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $2 \% \leq C < 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,1 \% \leq C < 2 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,1 \% \leq C < 2 \%$
CE 215-185-5			
INDEX 011-002-00-6			
N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX			

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirez les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en ouvrant bien les paupières. Consultez immédiatement un médecin.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prenez une douche immédiatement. Consultez immédiatement un médecin.

INGESTION: consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sauf autorisation expresse de votre médecin.

INHALATION: Appeler immédiatement un médecin. Emmenez la personne à l'extérieur, loin du lieu de l'accident. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Prenez les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

SODIUM HYDROXYDE

Effets aigus liés à la dose

Peau: irritation, nécrose.

Yeux: irritation, dommages à la cornée.

Poumons: irritation, bronchospasme.

Système digestif: en cas d'ingestion, coliques abdominales, nausées, vomissements, hématurie, méléna.

Effets chroniques

Peau: irritation

Poumons: irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

HYDROXYDE DE SODIUM

Intervention médicale urgente utile. Un œdème pulmonaire retardé peut survenir après 48 heures.

Fournir une douche d'urgence avec bassin pour le visage et les yeux.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE**5.1. Moyens d'extinction**

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

Si possible, retirez les récipients contenant la substance du feu ou refroidissez-les, comme s'ils étaient exposés à un rayonnement thermique ou s'ils étaient directement impliqués, ils peuvent produire des fumées toxiques.

Si possible, retirer les récipients contenant la substance du feu ou les refroidir, car s'ils sont en contact avec des métaux et exposés à un rayonnement thermique, ils peuvent donner naissance à des gaz inflammables. Les opérations de lutte contre l'incendie doivent prendre en compte le risque d'explosion; le personnel affecté à l'extinction des incendies doit donc agir à partir d'une position protégée. Les conteneurs peuvent exploser s'ils sont exposés au feu.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Alertez le personnel chargé de gérer ces urgences. Quittez la zone de l'accident si vous n'êtes pas en possession des équipements de protection individuelle énumérés à la section 8.

Pour ceux qui interviennent directement

Retirer tout le personnel qui n'est pas suffisamment équipé pour faire face à l'urgence.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de danger.

Rendre la zone touchée par l'accident accessible aux travailleurs uniquement après une remise en état adéquate. Aérez les locaux affectés par l'accident.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Évitez absolument tout contact avec les yeux et / ou la peau. Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Évitez la dispersion du produit dans l'environnement.

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	>12
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	100 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	non applicable (le produit est un liquide)
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas applicable
Limite supérieur d'explosion	Pas applicable
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	ca.1
Solubilité	dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	non applicable (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chap. 2.1.4.3 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP).
Propriétés comburantes	non applicable (absence d'exigences relatives à la présence d'atomes et / ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, 2.13.4 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP).

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

SODIUM HYDROXYDE

Le contact avec les métaux dégage de l'hydrogène inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SODIUM HYDROXYDE

Absorbe rapidement le dioxyde de carbone et l'eau de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

SODIUM HYDROXYDE

La capacité de corrosion augmente jusqu'à $T > 60^{\circ} \text{C}$ Utilisez des récipients adéquats à des températures élevées.**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

SODIUM HYDROXYDE

Exposition à l'air et à l'humidité; chauffage.

10.5. Matières incompatibles

SODIUM HYDROXYDE

Acides forts, ammoniac, zinc, plomb, aluminium, eau et liquides inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

SODIUM HYDROXYDE

Se décompose en chauffant fortement, en dégageant des fumées toxiques contenant de l'oxyde de sodium.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

SODIUM HYDROXYDE

Au contact de la peau humaine, à des concentrations non irritantes, le passage des ions est faible et son absorption difficile.

Informations sur les voies d'exposition probables

SODIUM HYDROXYDE

En milieu professionnel, les principales voies d'exposition sont l'inhalation et le contact cutané ou oculaire.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

SODIUM HYDROXYDE

Au niveau respiratoire, l'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure du nez et du pharynx, toux, dyspnée et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme.

À la fin de l'exposition, les symptômes peuvent régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

Les autres complications sont les surinfections. L'hypersécrétion bronchique et la desquamation de la muqueuse bronchique en cas de lésions étendues sont responsables d'une obstruction tronculaire et d'une atélectasie.

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

Les séquelles pulmonaires peuvent être: l'asthme (en particulier le syndrome de dysfonctionnement des voies respiratoires réactives ou le syndrome de Brooks), la sténose bronchique, la bronchectasie, la fibrose pulmonaire.

L'ingestion de solutions concentrées est suivie de douleurs buccales, rectorsternales et épigastriques associées à une hypersialorrhée et à des vomissements sanglants. Il a une acidose métabolique, une hyperleucocytose, une hémolyse et une hypernatrémie.

Les complications sont: perforations œsophagiennes ou gastriques, hémorragie digestive, fistules, difficultés respiratoires (signes d'œdème laryngé ou de pneumopathie par inhalation ou de fistule œsotrachéale), choc, coagulation intravasculaire disséminée.

L'évolution à long terme peut impliquer des sténoses digestives, en particulier œsophagiennes. Il existe également un risque de cancérisation des cicatrices du tube digestif.

Une contamination de la peau ou des yeux entraîne localement des brûlures chimiques de gravité fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée de la le contact.

Au niveau de la peau, en fonction de la profondeur des dommages, l'érythème est chaud et douloureux, flitene et nécrose. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmolement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles tels que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité.

Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

SODIUM HYDROXYDE

DL50 de lapin (par voie orale) = 325 mg / kg

DL50 de lapin (voie cutanée): 1350 mg / kg

Rat CL50-4 heures (inhalation): données non disponibles.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

SODIUM HYDROXYDE

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. En fonction de la profondeur des dommages, on observe un érythème, un flitene et une nécrose chauds et douloureux. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SODIUM HYDROXYDE

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmolement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles telles que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoireSODIUM HYDROXYDE

L'inhalation de la substance peut causer le syndrome de Brooks (asthme provoqué par des irritants).

Sensibilisation cutanéeSODIUM HYDROXYDE

Une étude chez des volontaires a montré que l'hydroxyde de sodium n'est pas un sensibilisant cutané. De plus, cette substance est largement utilisée et aucun cas de sensibilisation n'a été rapporté.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

058.007000.02 - SODIUM HYDROXYDE 0,01N AMPOULE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

Des études in vitro et in vivo indiquent que l'hydroxyde de sodium n'est pas génotoxique.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

Une étude datée (1976) sur les travailleurs exposés de manière chronique à la soude caustique n'a pas mis en évidence de relation entre néoplasie et durée ou intensité de l'exposition.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

SODIUM HYDROXYDE

Aucune donnée disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes sur le développement des descendants

SODIUM HYDROXYDE

Aucune donnée disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, étournement, sensation de brûlure du nez et du pharynx, toux, respiration sifflante et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme.

À la fin de l'exposition, les symptômes peuvent régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

La substance est corrosive et l'ingestion d'une solution concentrée d'hydroxyde de sodium provoque une douleur dans la cavité buccale, rétrosternale et affecte la région épigastrique associée à des bavures et des vomissements fréquents accompagnés de traces de perforation sanguine, œsophagienne ou gastrique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

Suite à une exposition professionnelle par inhalation, un cas de pathologie obstructive grave avec toux, dyspnée et tachypnée après 20 ans d'exposition est rapporté dans la littérature.

Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****SODIUM HYDROXYDE**

Effets à court terme

EC50 – Crustacés 40,4 mg//48h Ceriodaphnia sp.

Poisson (Gambusia affinis) CL50-96 heures: 125 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002);

Crustacés (Ceriodaphnia sp.) CE50-48 heures: 40 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002);

Microorganismes (Photobacterium phosphoreum) CE50-15 min: 22 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002).

Effets à long terme

Données non disponibles.

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE**12.2. Persistance et dégradabilité**

SODIUM HYDROXYDE

La forte solubilité dans l'eau et la faible pression de vapeur indiquent que l'hydroxyde de sodium sera trouvé principalement dans le milieu aquatique. La substance est présente dans l'environnement sous forme d'ions sodium et d'ions hydroxyde, cela implique qu'il ne s'absorbe pas sur les particules ou les surfaces et ne s'accumule pas dans les tissus vivants.

Les émissions atmosphériques d'hydroxyde de sodium sont rapidement neutralisées par le dioxyde de carbone ou d'autres acides et sels (par exemple carbonate de sodium).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM HYDROXYDE

Pas pertinent.

BCF Non applicable

Coefficient de partage n-octanol / eau voir section 9.1.

12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM HYDROXYDE

Compte tenu de la grande mobilité du sol et de sa solubilité élevée, il peut fondre sous l'effet de la pluie et s'infiltrer dans le sol.

Aucune émission significative n'est prévue dans l'environnement terrestre lors d'une utilisation normale de la substance, le cas échéant.

les émissions à petite échelle seront neutralisées par la capacité tampon du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SODIUM HYDROXYDE

Cette section doit être complétée par l'utilisateur si un rapport sur la sécurité chimique est requis.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

SODIUM HYDROXYDE

Données non disponibles.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

SODIUM HYDROXYDE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

058.007000.02 - SODIUM HYDROXIDE 0,01N AMPOULE

2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Fiche de données de sécurité n° 5 du 23/09/2020.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15.